

INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES 2024

OBJECTIFS DE PROGRESSION

La société INITIAL souhaite affirmer son attachement au principe de non-discrimination, notamment entre les femmes et les hommes, qui s'inscrit dans un cadre plus général portant sur l'égalité des chances dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle.

En 2020, le législateur a rendu obligatoire le calcul et la déclaration de l'index Egapro afin de mesurer l'égalité professionnelle. Un minimum de 75 points sur 100 est requis, sans cela l'entreprise doit mettre en place des actions lui permettant d'atteindre ce niveau minimum à l'avenir.

En 2024, l'entreprise a obtenu un score de 84/100.

3 domaines d'action ont été retenus pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise :

- L'embauche ;
- La formation ;
- La rémunération effective.

Voici les objectifs de progression qui ont été définis.

Indicateur 1 : Ecart de rémunération entre femmes et hommes

Note obtenue en 2023 : 34/40

Objectifs de progression :

- * Réduire les écarts de rémunération qui pourraient exister entre femmes et hommes et qui ne seraient pas justifiés notamment par l'expérience, les compétences, les résultats, la qualité du travail ou l'implication.
- * Promouvoir l'accès à la formation afin d'augmenter, ou à minima, conserver le pourcentage de femmes ayant suivi au moins une action de formation et afin d'augmenter celui des hommes.
- * Garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats, à toutes les étapes du processus de recrutement.

Indicateur 4 : Nombre de salariés du sexe sous représentés dans les 10 plus hautes rémunérations

Note obtenue en 2022 : 0/10

Objectifs de progression :

- * Réduire les écarts de rémunération qui pourraient exister entre femmes et hommes et qui ne seraient pas justifiés notamment par l'expérience, les compétences, les résultats, la qualité du travail ou l'implication.
- * Promouvoir l'accès à la formation afin d'augmenter, ou à minima, conserver le pourcentage de femmes ayant suivi au moins une action de formation et afin d'augmenter celui des hommes.
- * Garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats, à toutes les étapes du processus de recrutement.